LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE DE LAUSANNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Telles sont nos vues. Nous défendrons les intérêts de la France dans le cadre des intérêts européens et mondiaux. Nous voulons tenir compte du présent et ménager l'avenir. Nous demandons seulement pour la République française une part de cette justice qu'elle veut elle-même pour toutes les nations ».

L'ANGLETERRE HOSTILE AU PAIEMENT DES DETTES

Après M. Herriot, M. **Chamberlain** a exposé le point de vue de l'Angleterre, qui est tout entier inclus dans la phrase suivante de son discours :

« Dans notre opinion, l'expérience a prouvé que le paiement de ces énormes dettes intergouvernementales, qui n'apportent pas en retour un échange de marchandises équivalent, ne peut être exigé sans avoir des conséquences désastreuses sur tout le système économique de notre civilisation ».

Après l'intervention de M. **Mosconi**, qui, au nom de la délégation italienne, souligne la nécessité de s'inspirer d'un juste principe d'équité et de solidarité, la séance privée a pris fin, à 13 h. 30.

A l'issue de la séance, M. Herriot a été félicité par les chefs des principales délégations et Sir John Simon, personnellement, l'a remercié pour la modération et l'utilité de son intervention.

Dans les milieux de la conférence, on s'est généralement félicité de la courtoisie et de la volonté de conciliation dont a fait preuve le chancelier du Reich.

LA GUERRE SOUMISE AU REFERENDUM POPULAIRE

C'EST CE QUE MM. ABRAMI ET CHATENET VOUDRAIENT VOIR INSCRIT DANS LA CONSTITUTION DES ETATS DE LA S. D. N.

M. **Abrami**, député du **Pas-de-Calais**, qui fut pendant la guerre sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre dans le cabinet Clemenceau, a décidé, d'accord avec M. Henri Chatenet, député de Seine-et-Oise, président de l'Association de l'Union des mutilés et réformés, anciens combattants, de saisir la Chambre d'une proposition dont voici le texte :

« La Chambre invite le gouvernement à donner pour instruction à ses délégués à Genève la diffusion et la réalisation de l'idée de l'appel du peuple obligatoire constitutionnellement, afin de décider du cas de guerre pour tout Etat voulant faire partie de la Société des Nations ».

LE MONUMENT A LA GLOIRE DE CLAUDE DEBUSSY INAUGURÉ EN PRÉSENCE DE M. ALBERT LEBRUN

Le monument élevé à Paris, boulevard Lannes, en bordure du Bois de Boulogne, à la gloire de Claude Debussy, a été solennellement remis hier après-midi, à la Ville de Paris, en présence de M. Albert Lebrun, président de la République.

Ce monument, qui est l'œuvre des sculpteurs Jan et Joé Martel et de l'architecte Jean Surkhalter, est un ensemble qui représente une fontaine décorée de motifs allégoriques, l'eau glisse sous les pieds des statues et mouille les frises des bas-reliefs, où sont évoquées les principales œuvres du maître : le « Prélude à l'après-midi d'un faune », « Pelléas et Mélisande », le « Martyre de Saint-Sébastien ».

Le compositeur est représenté lui-même au piano sous une figure de la danse.

Des discours ont été prononcés par MM. Paul Léon, au nom du Comité d'érection du monument ; François Latour, au nom de la Ville de Paris ; René Peter et Joubert, au nom de la Société des Auteurs et Compositeurs ; Mistler, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

L'EX-COUREUR H. PÉLISSIER POURSUIVI POUR OUTRAGES A GENDARME

Dimanche dernier, à l'autodrome de Montlhéry, au cours du championnat de France des routiers, l'ancien coureur Henri Pélissier eut maille à partir avec un gendarme de service.

Henri Pélissier se montra violent et grossier.

Le commissaire spécial aurait pu arranger l'affaire si Henri Pélissier avait consenti à faire des excuses. A ce seul mot, l'aîné des Pélissier aggrava son cas en s'en prenant à celui qui lui donnait un sage conseil.

Le procureur de la République de Corbeil est saisi de l'affaire. Un violent réquisitoire est dressé contre Henri Pélissier, qui passera donc en correctionnelle et pourrait bien connaître pour quelques jours un repos aussi forcé qu'obligatoire.

24 BLESSÉS ET 2 DISPARUS PAR SUITE D'UNE EXPLOSION A BORD D'UN PÉTROLIER

On mande de Montréal qu'une explosion s'est produite à bord du pétrolier anglais « Cymbeline », hier matin, à 3 heures, alors qu'il était en réparation en cale-sèche. Plusieurs autres explosions ont suivi et un violent incendie s'est déclaré.

Vingt-quatre personnes ont été blessées et deux mécaniciens sont manquants. Le « Cymbeline » est un bâtiment de 6.300 tonnes, dont le port d'attache est Liverpool.

LE « DÉRAILLEUR » MATUSCHKA a été condamné à 6 ans de travaux forcés

La dernière audience du procès de Matuschka, l'auteur des attentats ferroviaires d'Anglach, de Juterborg et de Bia Torbagy, a été marquée par quelques incidents.

La femme de l'accusé, au cours de sa déposition, s'est évanouie. L'inculpé s'est livré à une manifestation contre les députés hongrois qui, dit-il, « fument des cigarettes qu'ils ont volées ». Cette observation lui tira un rappel à l'ordre.

Matuschka devant ses juges

Les experts en psychiâtrie donnèrent ensuite lecture de leurs conclusions. Ils s'accordent à voir en Matuschka un simulateur chez qui on ne peut constater aucune affection de la moëlle épinière, ni aucune forme de maladie mentale. C'est un ambitieux qui veut toujours jouer un rôle de premier plan : tout au plus pourrait-on relever chez lui des prédispositions hypomaniaques.

Un long duel s'est engagé entre la défense et les experts à propos des frontières de l'hypomanie et de la manie et le débat prit bientôt une tournure scientifique qui ne contribua aucunement à éclairer l'affaire et notamment à mettre en lumière les motifs qui ont poussé Matuschka à faire dérailler les trains.

Finalement, Matuschka a été condamné à six ans de travaux forcés.

ARRESTATION A PARIS D'UN CAMBRIOLEUR QUI A DÉCLARÉ DEMEURER DANS LE PAS-DE-CALAIS

Vers 15 h. 30, hier, on a arrêté à Paris un individu qui a déclaré se nommer Auguste Moessner, 33 ans, et demeurer dans le Pas-de-Calais. Cet individu avait pénétré par effraction dans un appartement, boulevard Raspail, où il avait soustrait des bijoux.

Le malfaiteur, qui était armé, a été mis à la disposition du commissaire du quartier Saint-Thomas d'Aquin.

UN MAROCAIN A DÉCAPITÉ A COUPS DE HACHE SA FEMME INFIDELE

On mande de Casablanca qu'à Arzou un indigène nommé Rahoul Amar, ayant surpris sa femme en compagnie d'un homme, l'a jetée à terre puis, à coups de hachette, lui a sectionné complètement le cou. Le meurtrier a été arrêté.

ECHOS et CARNET

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 17 juin 1932, à 18 h. : Baromètre : 763 mm. 8 ; baisse depuis la veille à 18 h. : 0 mm. 5 ; Thermomètre : Fronde : 23.0 ; Minima : 13.2 ; Maxima : 26.2 ; Etat hygrométrique : 60 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : Néant; Direction du vent : Sud-Est ; Force Modérée ; Direction des nuages : pas d'observation ; Etat du ciel : Pur ; Temps probable pour samedi : Chaud ; orageux.

CALEND..IER. — Samedi 18 juin 1932 — Soleil : lever, 3 h. 48 ; coucher, 19 h. 55 ; Lune : lever, 20 h. 48 ; coucher, 2 h. 51 ; Pleine lune : 12 h. 38.

Aujourd'hui : Saint-Florent ; Demain : Saint-Gervais et Saint-Protais.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Beau temps, plus nuageux : Ciel brumeux le matin devenant ensuite demi-couvert avec éclaircies ; Vent de secteur Nord-Est, 10 m. ; Température nocturne en faible baisse ; Maximum en baisse de 1 à 2° sur la veille.

NAISSANCE. — Nous apprenons la naissance de Brigitte de Diesbach, fille de M. Louis de Diesbach, député du Pas-de-Calais, conseiller général, maire d'Hendecourt-lez-Ransart.

DEUIL. — Le peintre valenciennois Paul-Elie Gernez, dont une exposition de peintures, pastels et aquarelles est ouverte en ce moment à la Galerie des Beaux-Arts, à Londres, exposition honorée de la visite de la Reine d'Angleterre et de l'Ambassadeur de France), vient d'avoir la douleur de perdre son père, M. Gustave-Elie Gernez, décédé à Honfleur, dans sa 81e année.

Assistaient aux obsèques : M. Bussière, préfet du Calvados ; M. Faschotte, secrétaire général du département ; M. Noël, sous-préfet de Lisieux, ainsi que la plupart des notabilités de la région.

LES MANIFESTATIONS DU CONGRÈS DE L'U. N. C., A LILLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Au Mémorial de la Victoire

A 14 h. 15, les autobus transportant quelque 500 Congressistes arrivent de ROUBAIX par les Boulevards et se rangent sur le pourtour de la place de la Victoire ; face au Monument aux Morts, sont rangés les fanions des divers groupes d'A. C. de la ville et des communes de la banlieue (RONCQ, NEUVILLE, MOUVAUX, CROIX, etc.), les drapeaux des Anciens des Armées d'occupation, des A. C. français de MOUSCRON (Belgique), le drapeau fédéral de l'U. N. C.

Les arrivants sont reçus par MM. Pierre Tiberghien, président ; Caplette, vice-président ; Delneufcourt, trésorier ; Gérard, secrétaire ; Haquette, secrétaire administratif du groupe de Tourcoing ; Jules Leurent, des A. A. O. ; A. Nys, des A. C. Républicains ; Guéranger, du Cercle des Officiers ; Dewambrechies, des Sous-Officiers ; Lenfant, commissaire central ; les présidents des sections.

M. Tiberghien salue les Congressistes et les invite à observer une minute de recuellement en souvenir des 2.625 enfants de Tourcoing tombés pendant la guerre. Puis, de magnifiques gerbes de fleurs sont déposées par MM. Rossignol, Charron et Georges Delbecq, conseiller municipal de Paris.

En ordre, les drapeaux en tête, le cortège se forme et gagne l'Hôtel de Ville par la rue Faidherbe, la rue Carnot, la place et la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le public est nombreux sur son passage.

A l'Hôtel de Ville

Sur le grand perron d'honneur, attendent MM. Albert Inghels, député-maire de Tourcoing ; Brassart, Parsy, Deborghère, adjoints ; Jérôme, chef du protocole, vice-président des Mutilés ; Pierre Delcroix, président des Mutilés ; Lenfant, commissaire central ; Louis Thaune, consul de Belgique à Lille-Roubaix-Tourcoing ; de nombreux conseillers municipaux et personnalités locales.

On conduit les Congressistes dans la belle salle des délibérations de l'Assemblée municipale, où celle-ci est réunie autour de M. Albert Inghels.

Les visiteurs se groupent en face de l'hémicycle, avec MM. Rossignol, Tiberghien, Goudaert, etc., au premier rang.

M. Albert Inghels souhaite aux Anciens Combattants de l'U. N. C. une cordiale bienvenue à la mairie de sa ville : « La population entière, dit-il, vous sera reconnaissante du geste que vous avez eu à son Mémorial ». Il rappelle la mort de 1.700.000 des nôtres sur les champs de carnage de nos malheureuses régions. TOURCOING, pour sa part, en a donné 2.500. Il indique ce que la ville a fait pour eux : le Mémorial, les monuments des cimetières, les stèles sur les tombes. Il termine ainsi : « Une leçon se dégage de leur mort. Nous devons rendre impossible le retour d'une telle horreur. Tout conflit serait coupable à leurs yeux. Ils ont cru que cette guerre serait la dernière, il faut que leur espoir se réalise. *Les revanches de la Force ne sont pas la réparation du Droit.* Pénétrons-nous bien de cette idée que nous devons tout mettre en œuvre pour supprimer à jamais ce crime sans nom qu'est la guerre, héritage néfaste des siècles de barbarie. Nous formons des vœux ardents pour la réussite des Conférences de Genève et de Lausanne et pour la prospérité de la Nation dans la Paix ».

De vibrants applaudissements saluent cette péroraison.

M. Rossignol, président général de l'U. N. C., dit à M. Inghels sa gratitude de la réception cordiale de la ville. A grands traits, en un ramassis vigoureux, il brosse le tableau de l'activité de l'U. N. C., qui doit planer au-dessus des haines politiques ou philosophiques et rechercher ce qui unit les hommes, à l'exclusive de ce qui peut les diviser.

« Nous savons mieux que quiconque, nous qui avons souffert dans notre chair et dans notre âme, quelle chose hideuse est la guerre. Et c'est de tout cœur que nous nous associons aux paroles généreuses de M. le député-maire ».

En quelques mots, il fait le procès de ces « nationalismes semeurs de haines », héritages de la grande tourmente, et dont nous devons nous garder soigneusement. Il termine sur cette affirmation : « La Paix est un peu notre monopole à nous, anciens combattants ».

M. Inghels déclare que la ville de Tourcoing sera toujours de cœur avec ceux qui travaillent à cette bonne œuvre qu'est la Paix.

Les applaudissements remercient les orateurs et leur prouvent que tous les Congressistes sont parfaitement unanimes à ce sujet.

Un vin d'honneur est ensuite offert.

Les visites

Pilotés par MM. Tiberghien, Caplette, Gérard, Haquette et Guéranger, vice-président du Syndicat d'Initiative de Tourcoing, nos hôtes reprennent leurs autocars et, divisés en trois groupes, visitent quelques-unes des usines géantes qui ont fait la réputation mondiale de Tourcoing.

Très impressionnés par leur visite, ils sont reçus, à 17 heures, au siège du groupe des A. C. du Centre, café de l'Hôtel de Ville, place Victor-Hassebroucq, par la Commission et les présidents des groupes et un dernier vin d'honneur est servi.

Le départ pour Lille a lieu à 17 h. 45.

Le soir, des prières furent dites sous la présidence de M. le grand rabin Fellakoff, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre et membre de l'U.N.C. de Lille.

Le concert de gala au Grand Théâtre de Lille

A 20 h. 30, une grande fête de gala fut donnée dans le cadre splendide du Grand Théâtre de Lille. On y remarquait la présence de MM. **Boujard**, secrétaire général du Nord, représentant M. le préfet ; **Coolen**, **Arquembourg**, **Jean Lévy**, **Dovernay**, adjoints au maire de Lille, du général Pétin et des dirigeants du Congrès.

Au programme, on applaudit tour à tour la Musique du 110e R. I., le fameux « Choral les XXX » de Lille qui, sous la direction de M. Robillard interpréta magistralement la « Chanson des Archers de France », de A. Thomas, le « Chant des Moissonneurs » de Mendelssohn, « La Retraite » de Rillé. Non moins éclatant fut le succès de la belle « Harmonie des Mines de Courrières ». Cette société renommée dirigée par M. G. Dusotoit fut acclamée dans « Le dernier jour de la terreur » de H. Litolff, dans « Stenka-Razine » de Glazounow, dans « Le ballet d'Isoline » où se distingua la clarinette solo de M. Simon Marcel, et dans cet extraordinaire « Apprenti Sorcier » de Paul Dukas, qui reste un merveilleux assemblage de sonorités et de rythmes. Pour terminer, la célèbre Harmonie jouait délicatement le Rondo du 1er Concerto de Ch.-M. Weber.

Au cours de la fête on applaudissait encore le gracieux talent de Mlle **Nelly Cévine**, les « **New-Sisters** », danseurs fantaisistes, et le chanteur **Raoul Ergé**. Le piano d'accompagnement était tenu talentueusement par Mme **Marthe Hayem**, pianiste accompagnatrice du Grand Théâtre de Lille.

Le commandeur STEVENS, de la Légion américaine, est arrivé hier au Havre pour assister au Congrès de Lille

Parmi les passagers du paquebot « Paris » qui, venant de New-York, est arrivé au Havre hier à 14 h., se trouvait M Henry L. Stevens, commandeur de la Légion américaine, qui a été reçu au débarcadère par M. Rufenacht et une importante délégation de l'Association des mutilés et anciens combattants du Havre et de la région, et par M. Mac Afée, représentant la Légion américaine à Paris.

M. Stevens va renouveler l'invitation des anciens combattants américains aux anciens combattants français qui doivent se rendre aux Etats-Unis en septembre prochain ; il ira ensuite au congrès de l'U. N. C. à Lille, puis à Bruxelles, au congrès de la Fédération des mutilés et anciens combattants français, ancien groupe Maginot.

Le programme de samedi

A 8 h. 15, départ de la Grand'Place de Lille ; à 8 h. 30, dépôt d'une gerbe au monument des Fusillés Lillois ; 9 h., séances plénières ; à 11 h. 15, départ pour la Chambre de Commerce de Lille ; à 11 h. 30, réception solennelle par la Chambre de Commerce de Lille, visite de la nouvelle et de l'ancienne Bourse ; à 12 h. 30, déjeuner libre ; à 14 h. 30, séance plénière ; à 20 h., dîner offert à la Presse par le bureau de l'U. N. C., hôtel de Strasbourg, 10, Grand' Place à Lille ; à 20 h. 30, Grand'Place, concert par l'Harmonie des Mines de Lens (135 exécutants).

M. Aimé BERTHOD, ministre des Pensions, présidera demain la séance de clôture

Comme nous l'avons annoncé, M. Aimé Berthod, ministre des Pensions, présidera demain dimanche, à Lille, la manifestation de clôture du congrès de l'Union nationale des combattants et le banquet qui suivra.

Convocations de sociétés

Les sociétés suivantes convoquent leurs adhérents au cortège du souvenir des A. C. qui doit avoir lieu dimanche, à 10 h. 30, à Lille : « Anciens chasseurs de Driant », « Anciens de chasseurs à cheval », « Combattants volontaires de la grande guerre » (à 9 h. 15 au café Français), « Amicale anciens du Train », « Association générale des Mutilés ».

LE DRAME DE PETITE-SYNTHE A L'INSTRUCTION

M. Pécard, juge d'instruction à **Dunkerque**, a convoqué pour lundi plusieurs témoins, concernant le drame du « Banc Vert » à **Petite-Synthe**. Notons aussi que ce magistrat a fait préciser, par la victime, plusieurs points importants. Il en résulte que Henri Demerseman n'a pas vu son ex-amie écarter le rideau et tirer sur lui, pour la raison bien simple qu'il dormait. Le choc des projectiles et la brûlure des blessures le réveillèrent et, à demi abasourdi, il aperçut alors que le rideau était enlevé et que des lattes placées en travers la fenêtre pour pallier à l'absence de carreau se trouvaient brisées.

Ceci change la première déclaration: celle qu'il avait faite aux gendarmes. Néanmoins, le blessé persiste à désigner Mme Bernard, comme étant son agresseur.

Dans cette affaire, bien des détails restent troublants.

Quant à Henri Demerseman, son état est satisfaisant. La deuxième balle, qui se trouve logée près du cerveau et au-dessus du nez n'a pu encore être enlevée et son extraction donnant lieu à une consultation de docteurs-chirurgiens a eu lieu aux fins de savoir s'il fallait la tenter.

Une réunion du Conseil National de l'U. N. C.

Au retour de l'excursion à Tourcoing, une réunion du Conseil d'administration national de l'U.N.C. eut lieu à 18 h., au siège du syndicat de Lille, Hôtel des Canonniers. Elle fut présidée par M. **Rossignol**, président de la Fédération nationale et garda un caractère intime.

A 18 h. 30, à la Synagogue, rue A.-Angellier, au cours de l'office du vendredi

LE GESTE D'UNE DÉSESPÉRÉE A SAINGHIN-EN-WEPPES

Elle se trancha la gorge et mourut à l'hôpital, à Lille

Le jeudi 9 juin, dans la matinée, des voisins de Mme Vve Delcroix, née Albertine Leclercq, âgée de 77 ans, habitant rue Jules-Guesde, à **Sainghin-en-Weppes** une coquette maisonnette, étaient surpris de ne pas la voir, comme d'ordinaire circuler dans le jardin et les dépendances L'un d'eux vint frapper à la porte et ne reçut point de réponse. A travers l'une des fenêtres on vit Mme Delcroix étendue sur le sol de la chambre à coucher

La porte forcée, on trouva la malheureuse la gorge tailladée et, à portée de la main, un rasoir. L'hémorragie avait été importante. Le docteur Béthencourt aussitôt prévenu fit transporter Mme Delcroix à l'Hôpital de la Charité à Lille, où elle succombait avant-hier. On ne comprend guère les raisons de cet acte de désespoir. Mme Delcroix jouissait d'une modeste aisance, d'un bien acquis avec son mari qu'elle aidait dans sa profession de coiffeur. Il y a deux ans les vieux époux célébraient joyeusement leurs noces d'or. Quelques semaines plus tard, M. Delecroix succombait après une brève maladie. Depuis sa veuve vivait quelque peu retirée, mais des parents venaient la voir fréquemment, et, à aucun moment, elle ne laissa prévoir un geste lamentable.

LA VISITE A DUNKERQUE des hauts fonctionnaires et des autorités de Marseille et de l'Afrique du Nord

Ainsi que notre journal l'a annoncé la délégation des hauts fonctionnaires et des autorités de Marseille et de l'Afrique du Nord, qui visitèrent Calais jeudi après-midi, se sont rendus à **Dunkerque**, où ils sont arrivés à 23 h. 30.

Les visiteurs, dont nous avons publié les noms, gagnèrent ainsi la gare maritime. Reçus par les autorités du port, ils assistèrent à partir de minuit à l'arrivée des trains en correspondance avec le paquebot Dunkerque-Folkestone et en conséquence à l'embarquement des voyageurs et des bagages sur le « Flamand » qui était en partance pour l'Angleterre. Ils virent ainsi s'effectuer rapidement les opérations de la douane et du service de la police spéciale et ne manquèrent d'admirer leur célérité.

Hier matin, les délégués visitèrent le port et ses installations et, à 11 h. 30, un banquet offert par la Chambre de Commerce les réunissait à l'Hôtel des Arcades, où un délicieux menu leur fut servi.

Au dessert : M Morard, maire d'Alger souligna l'agréable surprise qui attendait les visiteurs à Dunkerque où ils trouvèrent un accueil chaleureux et un port merveilleusement organisé. Il expliqua que le but de cette mission d'études était de parfaire les opérations d'embarquement et de débarquement, peut-être pas assez rapides à Marseille et à Alger, où un trafic de plus en plus important exige l'application de méthodes nouvelles. Il termina en portant un toast à la Chambre de Commerce, dont il loua la grande activité et en se déclarant très satisfait de son séjour à Dunkerque, où les délégués avaient vu des choses très intéressantes.

M. Jean Trystram, président de la Chambre de Commerce, remercia M. Morard de ses aimables paroles et la délégation de sa visite, cette dernière faisant honneur au port de Dunkerque.

Les délégués reprirent place dans l'autobus de la S.T.A.R.N. qui les conduisit à Calais, où, à 14 h. 30, ils prirent le rapide pour Paris

PAR SUITE D'UN COUP DE POING REÇU, UN BOUCHER DE LANDRECIES EST DANS LE COMA DEPUIS TROIS JOURS

M. Méurant Jules, 50 ans, boucher, à LANDRECIES, retournait chez lui en bicyclette son travail fini. Il suivait la rue du Moulin, lorsque, au carrefour de la place, il obliqua sur la gauche pour changer de rue. Derrière lui venait l'auto de M. Charry Maurice, entrepreneur à Hirson, dont les chantiers se trouvent dans les parages. Ce dernier invectiva M. Meurant en lui recommandant de tenir sa droite, puis s'en retourna à ses bureaux. M. Jules Meurant n'ayant probablement pas trouvé les reproches à son goût, suivit l'entrepreneur jusqu'à son bureau et une discussion s'engagea entre les deux hommes. Tout à coup, les témoins de la discussion virent chanceler M. Meurant qui venait de recevoir un violent coup de poing que lui avait porté au menton M. Charry.

M. Charry traîna M. Meurant Jules évanoui de l'autre côté de la route et ne s'occupa plus de lui. C'est la gendarmerie, prévenue par des gardes-mobiles, qui vint reconnaître le blessé. Il portait de nombreuses traces de coups et ecchymoses ce qui laisserait supposer que d'autres coups lui furent porter par M. Charry.

L'enquête se continue activement, mais le blessé n'a pu être interrogé, car depuis trois jours il se trouve dans le coma. Le médecin n'a pu encore se prononcer.

M. Jules Meurant est très estimé de la population landrecienne.

M. Charry a déclaré qu'il n'avait fait que se défendre.

LA LÉGENDE DES « BONNETTES » DE SAILLY-EN-OSTREVENT

où, souvenir de temps anciens, elles se dressent sur un mamelon

Nous avons, il y a quelque temps, consacré un long article au menhir de **Lécluse** qui, avant guerre encore était planté au milieu d'un champ, sur un point culminant d'où l'on domine toute la contrée, mais qui depuis une quinzaine d'années est là, tombé, perdu dans l'herbe qui l'entoure.

Le « Menhir » de Lécluse n'est pas le seul souvenir ancien et curieux qui demeure dans la région.

LES « BONNETTES » DE SAILLY-EN-OSTREVENT

Nous venons, en effet, en passant à **Sailly-en-Ostrevent**, de nous arrêter au sommet d'un mamelon, où sur un tertre de forme ovoïde recouvert d'une abondante végétation et coupé d'abris de guerre, tertre de 10 mètres de hauteur et de 130 mètres environ de circonférence, se voient cinq pierres plantées dans le sol à environ deux mètres l'une de l'autre et disposées en cercle.

Une sixième pierre (on dit même qu'une septième existait autrefois) est couchée et perdue dans les herbes.

Elles ont chacune 2 mètres de hauteur au-dessus du sol, 0 m. 60 de largeur, 0 m. 50 d'épaisseur et leur partie supérieure ayant la forme de crochet, paraît avoir été grossièrement travaillée.

Dans le pays, on les appelle les six « Bonnettes », les six « Fillettes », ou les six « Marconnettes ».

Que signifient ces pierres ? A quoi servait ce mamelon ? Que peut-il y avoir sous ce tertre ?

Ce sont là questions que nous avons naturellement posées à plusieurs reprises aux paysans des environs qui, dans les champs peinaient sous un soleil ardent, mais personne n'a pu satisfaire notre curiosité éveillée.

Une bonne vieille femme toute ridée nous a pourtant dit : « La légende veut qu'un jour sept jeunes filles se soient réunies là-haut pour danser à l'heure où l'office divin se célébrait dans une paroisse voisine. A peine avaient-elles fait quelques pas qu'un violent et court orage éclatait. Peu de temps après, les sept jeunes filles et leur ménétrier étaient transformés en pierres !

La pierre du ménétrier est disparue... Seules, restent les six « bonnettes ».

R. L.

UN HORRIBLE DRAME A GIVENCHY-EN-GOHELLE

Une jeune mère se jeta avec son bébé dans une fosse d'aisance et y périt avec lui

Un horrible drame de la misère vient de se dérouler dans la petite localité de Givenchy-en-Gohelle.

Le 27 juillet 1929, Marguerite Crétal, née le 14 avril 1904, à Givenchy-en-Gohelle, convolait en justes noces avec M. Maurice Basset, âgé de trente ans.

Le jeune ménage était très uni et, le 30 janvier 1931, la naissance d'un petit garçon, qu'on prénomma Maurice, vint combler le bonheur des jeunes époux.

Hélas !... la formidable crise que nous subissons actuellement vint jeter la misère dans ce foyer atteint par le chômage. Se trouvant sans ressource, les époux Basset-Crétal et leur enfant vinrent habiter chez la mère du mari, rue Florent-Evrard.

Malheureusement, la bru ne pouvait s'accorder avec sa belle-mère et, dimanche dernier, Marguerite Crétal décidait de retourner chez sa mère avec son petit garçon.

Mais cette vie séparée attristait la jeune mère, qui prit soudain une terrible résolution. En effet, profitant d'être seule, elle écrivit deux lettres, l'une à son mari et l'autre à ses parents, les mettant au courant de la funeste résolution qu'elle allait prendre.

Elle prit ensuite son enfant dans ses bras et avec lui elle alla se jeter dans la fosse d'aisance de l'habitation.

Un moment plus tard, sa sœur rentrant à la maison fut inquiète de ne pas apercevoir Marguerite et son bébé. Pressentant un malheur, elle se mit à leur recherche. Ayant remarqué que la plaque du water-closet avait été enlevée, elle regarda par l'orifice et aperçut les deux corps.

Marguerite Crétal et son enfant furent aussitôt retirés de la fosse, mais tous les soins qui leur furent prodigués restèrent inutiles, l'asphyxie avait fait son œuvre.

La gendarmerie de Lièvin a ouvert une enquête sur cette triste affaire qui fait l'objet de toutes les conversations dans le pays.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Fraude alimentaire à Tourcoing

Mme Blanche Lefebvre a été poursuivie pour avoir mis en vente du lait écrémé à Tourcoing. Le Tribunal Correctionnel de Lille l'acquitta.

Sur appel du Parquet, l'affaire revient devant la Cour.

Après réquisitoire de M. le Substitut général Dardot qui demande une sanction et plaidoirie de Me Marie-Louise Kab, **la Cour confirme l'acquittement de la marchande de lait.**

L'épilogue d'un vol mystérieux à Angres

Nous avons relaté l'autre jour cette affaire mystérieuse qui pour l'un des prévenus eut une conséquence tragique et qui vient de se terminer pour l'autre par une réhabilitation.

Julien Legros, marchand-forain, demeurant route de Givenchy, à **Angres**, était accusé d'avoir dérobé, avec la complicité d'une femme de Coupigny, une somme de 1.400 francs au préjudice d'un nommé Lemaire.

Malgré leur proclamation d'innocence, Legros et sa co-accusée furent condamnés le 8 avril dernier par le tribunal de **Béthune** : lui, à dix-huit mois de prison ; elle, à deux ans de la même peine.

Or, cette dernière, en manière de protestation, fit la grève de la faim et mourut d'inanition, cependant que plus raisonnable, Legros interjetait appel du jugement.

Et voici que depuis l'audience correctionnelle, une servante dont le témoignage avait été recueilli en première instance, a modifié son attitude. Après avoir accusé le commerçant elle l'innocente.

A la suite de ces fait, Me Jardel, défenseur du prévenu, plaida l'acquittement, ou tout au moins sollicita de la Cour un supplément d'information

La Cour, par son arrêt, a réformé le jugement de Béthune et prononcé l'acquittement de Julien Legros.

Les petits bars

Léon Gosset et sa femme, née Blanche Heer, tenanciers d'un café à Lille, ont été condamnés chacun à un mois de prison et 50 francs d'amende pour excitation à la débauche.

Le tribunal accorda le sursis à la femme pour la prison

Après plaidoirie de Me Vanhoucke, la **Cour condamne Gosset à trois mois de prison et 50 francs d'amende ; Blanche Heer a un mois de prison et 50 francs d'amende, tous deux sans sursis.**

LES TRAINS DE PÊCHEURS

Le Syndicat des Pêcheurs à la Ligne vient d'être informé que la Compagnie du Nord a bien voulu, sur sa demande, accorder le demi-tarif pour la destination de Bourbourg, ce qui permettra à ses adhérents de se rendre au canal de l'Aa, de l'origine du canal de Bourbourg à l'alignement de rives n° 66967 du Génie Militaire de Gravelines, lot très poissonneux qui vient de lui être rétrocédé.

Contrairement aux indications données sur les trains à demi-tarif par l'affiche déposée chez tous les marchands d'articles de pêche, les pêcheurs pourront prendre aux gares de départ un billet pour Bourbourg aux prix suivants : de Tourcoing, Roubaix et Croix, 20 francs ; de Lille G. V., 18 fr. ; de Saint-André et La Madeleine, 17 fr. ; d'Armentières, 15 fr. et d'Hazebrouck, 9 francs.

Ces prix, qui sont ceux du demi-tarif, sont accordés aux voyageurs qui prennent leur billet avant 18 heures, la veille du départ ; la réduction ne sera plus que de 45 % pour les billets pris ultérieurement.

Les pêcheurs qui doivent se rendre au canal de la Colme peuvent, avec un billet à destination de Bourbourg, descendre à Holque ou Saint-Pierrebrouck.

La correspondance de ce train se fera à l'aller et au retour à Saint-Omer. Départ de Saint-Omer, 5 h. 25 ; retour de Bourbourg, 17 h. 58 ; correspondance à Saint-Omer, 19 h. 44.

Les billets délivrés en sont valables que pour les pêcheurs utilisant ces horaires.

Ajoutons que sur la demande du Syndicat, les cafés des environs des gares de départ de Tourcoing, Roubaix, Lille, La Madeleine et Saint-André sont autorisés à ouvrir une demi-heure avant le départ des trains. Les Maires d'Armentières et Croix n'ayant pas encore pris de décision à ce sujet.

FEUILLETON DU 7, JUIN 1932. — N. 7

CŒUR DE HAINE

GRAND ROMAN PASSIONNEL INÉDIT

par Jean DEMAIS

PREMIÈRE PARTIE

Le secret de Michèle

Résumé des précédents feuilletons

Georges Béchard, riche coulissier parisien, passe ses vacances dans sa propriété de l'Ormoye, en compagnie de sa fille Lucie, qu'il a eue d'un premier mariage, et de sa jeune femme Michèle. Béchard reproche à sa fille de ne pas aimer sa marâtre.

Un télégramme appelle Béchard à Paris. Il annonce à sa femme et à sa fille qu'il sera absent pendant huit jours.

Lucie, qui est étudiante en médecine, est laide et souffre de sa laideur. Elle déteste sa jeune belle-mère, parce que celle-ci est très belle.

Michèle écrit à son mari absent une longue lettre d'amour.

La jeune femme dit à Lucie son intention de faire à pied, le lendemain, une promenade jusqu'à la Fontaine de Saint-Euverte et insiste auprès de la jeune fille pour que celle-ci l'accompagne, mais Lucie refuse.

Michèle met son projet à exécution, mais le soir, elle ne revient pas. Inquiète Lucie téléphone à son père.

Georges Béchard arrive à l'Ormoye par le premier train et immédiatement les recherches commencent.

— C'est tout ce que vous a dit Madame ? interrogea encore Béchard, qui ne se soucie guère du menu de sa fille.

— Oh ! mais non ! s'exclame le cordon bleu. Madame m'a aussi donné des ordres pour ce soir : un potage à la tomate, des épinards avec des œufs frits, une crème meringuée, comme mademoiselle les préfère.

— Elle n'a rien dit d'autre ?

— Si monsieur. Madame m'a dit :

« — Je pense être là entre quatre et cinq heures. Ne vous occupez pas du thé, on verra selon l'heure où je rentrerai.

— C'est tout ?

— C'est tout.

Georges se retourna vers la femme de chambre.

— Et, ce matin, Andrée, vous avez vu madame ?

— Oh ! oui, monsieur. Je l'ai même réveillée en lui apportant son petit déjeuner à huit heures.

— Et alors ?

— Madame m'a demandé de lui préparer son bain, ensuite de sortir ses souliers de sport et son ensemble de jersey gris et bleu, ainsi que son manteau de tweed gris et le chapeau qui va avec.

— Vous avez donné ce signalement aux gendarmes ?

— Bien sûr, monsieur.

— C'est tout ce que madame a emporté ? pas de sac, pas d'écharpe ?

— Non, pas d'écharpe. Mais elle a pris son sac bleu, la petite pochette de cuir avec les initiales en argent. Ah ! à propos de ces initiales, une griffe s'étant cassée, madame a eu peur de les perdre et elle les a retirées.

— A quelle heure, exactement, est partie madame ?

— Neuf heures sonnaient, monsieur. J'ai accompagné madame jusqu'à la porte de la maison. Elle me faisait ses recommandations et m'a donné une lettre pour Mlle Lucie.

Béchard sursaute.

— Une lettre, Lucie ? Qu'y avait-il dans cette lettre ?

— Oh ! rien de plus que ce que je t'ai dit, père, répond la jeune fille. Je vais te la chercher.

Et cependant qu'elle monte à sa chambre, le coulissier continue à interroger.

— Personne d'autre n'a vu madame, ce matin ?

— Si, si, répondent simultanément le chauffeur et le jardinier.

— Vous, Joseph ? Quand et comment l'avez-vous vue ? Parlez, ordonne Georges s'adressant au chauffeur.

— J'étais au garage en train de nettoyer la voiture quand madame est sortie de la maison. Je lui ai dit bonjour, et je lui ai demandé si elle avait besoin de mes services. Elle m'a dit que non, alors je lui ai souhaité bonne promenade et j'ai continué mon travail.

— Bien, merci. Et vous, père Auguste ?

— Moi, répliqua le jardinier, j'ai rencontré Madame Béchard dans le chemin. Je revenais du village ; elle, elle s'en allait. J'y ai dit bonjour et on a parlé du potager. Elle m'a rappelé que j'avais promis des petits pois, elle m'a demandé où en étaient les salades et quand est-ce qu'on pourrait faire les confitures de poires. J'y ai répondu que l'Angleterre était pas encore mûre. Il s'en faut de quinze jours. Même que ça a eu l'air de la contrarier.

— Elle ne vous a pas parlé de sa promenade ?

— Oh ! mais si, elle m'a dit qu'elle était toute contente à l'idée de faire une grande trotte à pied. Et j'y ai répondu que je ne l'enviais guère, que marcher comme ça pour le plaisir, ça ne serait jamais de mon goût qu'on a bien assez de pas à faire autour de son travail.

— Mais